

## **Monsieur Dolot aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire à Laeken, vers le 17 mars 1860**

**Auteur·e : Dolot**

### **Les folios**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### **Les relations du document**

#### **Collection Correspondant.e.s**

[Dolot](#) est auteur(e) de cette lettre

[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### **Informations sur le document source**

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (173r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### **Citer cette page**

Dolot, Monsieur Dolot aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire à Laeken, vers le 17 mars 1860, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (4)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29729>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e [Dolot](#)

Date de rédaction [vers le 17 mars 1860](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

## Description

Résumé Note intitulée « Quinzaine du 17 mars 1860 », indiquant que la somme de 50,50 F est à payer sur le compte de Moulard et Strems à madame Moulard par un mandat postal.

Notes La note n'est pas datée ni signée. Elle peut être attribuée à Dolot et elle est destinée à l'usine de Laeken. Elle est rédigée vers le 17 mars 1860 d'après le texte de la lettre.

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées

- [Moulard-Bodainghem, Marie-Françoise](#)
- [Moulard, Jean-Joseph](#)
- [Strens, Jean-Baptiste](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Dolot

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Employé/Employée
- Industrie (grande)

Biographie Comptable à Paris au milieu du XIXe siècle. Dolot est recruté en juillet 1856 par Jean-Baptiste André Godin en qualité d'employé supérieur chargé de la direction de la comptabilité et de la direction commerciale des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Son recrutement coïncide avec la démission de

Bouleau qui dirigeait les services administratifs de la manufacture. Dans sa correspondance, Dolot montre une certaine ambition. Il quitte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire en février 1861 en conflit avec Godin.

---

NomFonderies et manufactures Godin-Lemaire

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familière de Guise, Association coopérative du capital et du travail](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Guide, 16 février 1860. 177

174

Monseigneur

Je m'empresse de vous faire parvenir les Comptes détaillés  
de l'Usine de Belgique avec lesquels nous ne sommes pas d'accord;  
je suppose que les écritures de 1859 ne sont pas arrêtées et qu'il  
sera encore temps de faire porter au 31 Janvier 9<sup>e</sup> le redressement d'ina-  
ccur de Fr 4000-0 connue à son profit pour les intérêts de 1858, c'est  
une erreur de calcul qui aura échappé à M<sup>e</sup> Bralle comme à nous,  
et qui porte la 10<sup>e</sup> délibération de Lachen (suivant le tableau N° 1 ci-joint)  
à Fr 320,898-61 au 1<sup>er</sup> Février 1859. Le tableau N° 4 vous donne le  
détail de tous les art<sup>e</sup> de l'Ex<sup>e</sup> 1859 avec les intérêts résultant de ce décompte  
veuillez en faire copier la vérification et nous en accorder le bien-trouvé.

Je regrette d'assurer plus de n<sup>e</sup> avoir point été prévenu de l'<sup>e</sup> décret que  
j'avais différentes observations à vous soumettre (qu'il remettait de resto la  
solution de l'<sup>e</sup> retenue) et à vous demander votre avis pour  
l'impression des Cartes-Lithographies. Mais je l'envoyai au M<sup>e</sup> Marie  
le 1<sup>er</sup> Décembre de la D<sup>e</sup> petite Caisse (M<sup>e</sup> Poiret en relâche les pris) et  
c'est qu'il a envoyé ce matin vous l'envierai-je?

Veuillez bien agréer, Monseigneur, l'expression de mes sincères dévotions

Y<sup>e</sup> 17 Mars 1860

Ab payé par mon Usine Belge Fr 50-50  
pour le C<sup>e</sup> de Monlard & Stevens.

à adresser à M<sup>e</sup> Monlard par un mandat affranchi  
du la poste.